

Tarkett Participation, actionnaire de contrôle de Tarkett, annonce son intention de déposer une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les actions de Tarkett qu'elle ne détient pas

- Offre au prix de 16 euros par action, représentant une prime de 32,3% et 37,5% par rapport respectivement à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes des 20 et 60 derniers jours de bourse
- Mise en place d'un Comité ad hoc composé d'une majorité de membres indépendants du Conseil de surveillance et désignation du cabinet Finexsi – Expert & Conseil Financier en qualité d'expert indépendant
- Sur recommandation du Comité ad hoc, le Conseil de surveillance de Tarkett a accueilli favorablement et à l'unanimité le projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire

PARIS, FRANCE, 20 février 2025 - Tarkett Participation annonce son intention de déposer dans les prochains jours un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire (*OPR-RO*) sur les actions de Tarkett qu'elle ne détient pas (l'« **Offre** »).

L'Offre sera initiée par Tarkett Participation, une société contrôlée par la famille Deconinck et au sein de laquelle Wendel a investi en qualité d'actionnaire minoritaire. Tarkett Participation détient directement 90,32% du capital social et 94,66% des droits de vote de Tarkett^{1, 2}.

L'Offre sera proposée à un prix de 16 euros par action, représentant une prime de 32,3% et 37,5% par rapport à la moyenne respectivement des cours de bourse pondérée par les volumes des 20 et 60 derniers jours de bourse et une prime de 18,1% par rapport au dernier cours de clôture avant l'annonce de l'offre.

Il est précisé que Tarkett Participation dispose, pour le financement de l'Offre, de fonds propres et lignes de crédit suffisants notamment au titre de sa documentation de crédit existante³.

Sur la base d'une recommandation préliminaire de son Comité ad hoc, l'Offre a été accueillie favorablement et à l'unanimité par le Conseil de surveillance de Tarkett qui s'est réuni le 20 février 2025.

Ce Comité ad hoc, constitué par le Conseil de surveillance dans le contexte de la préparation de l'Offre, est composé d'une majorité de membres indépendants⁴.

Le cabinet Finexsi – Expert & Conseil Financier, représenté par MM. Olivier Péronnet et Olivier Courau, a été nommé, sur recommandation du Comité ad hoc, en qualité d'expert indépendant, avec pour mission de remettre un rapport incluant une attestation d'équité sur les conditions financières de l'offre publique de

¹ Sur la base de 65.550.281 actions et 123.799.014 droits de vote théoriques au 31 janvier 2025.

² Tarkett Participation détient également de concert avec Monsieur Fabrice Barthélemy, président du Directoire de Tarkett et président de Tarkett Participation et les membres de la famille Deconinck 59.257.355 actions et 117.237.748 droits de vote, et les 18.559 actions auto-détenues de Tarkett, représentant ensemble 90,40% du capital et 94,71% des droits de vote.

³ Tarkett Participation pourra également procéder à des levées de financement complémentaires sur le marché sans que ces dernières soient nécessaires au financement de l'Offre.

⁴ Le Comité ad hoc est composé de trois membres : Monsieur Didier Michaud-Daniel (administrateur indépendant), président du Comité ad hoc, Madame Sabine Roux de Bézieux (administratrice indépendante) et Madame Marine Charles.

retrait suivie d'un retrait obligatoire, conformément aux dispositions de l'article 261-1, I, 1°, 2° et 4° et II du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

L'avis motivé du Conseil de surveillance sur l'intérêt de l'offre et ses conséquences pour Tarkett, ses actionnaires et ses salariés sera intégré dans le projet de note en réponse préparé par Tarkett.

Principales conditions et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire

Conformément à la réglementation applicable, la réalisation de l'Offre sera soumise à la décision de conformité de l'AMF sur le projet d'Offre. L'Offre ne sera soumise à aucune autre condition.

L'Offre sera déposée dans les prochains jours auprès de l'AMF puis, sous réserve de la décision de conformité de l'AMF, se déroulerait au cours du mois d'avril 2025.

A l'issue de l'Offre, Tarkett Participation mettra en œuvre une procédure de retrait obligatoire de toutes les actions qu'elle ne détient pas dans la mesure où les actionnaires minoritaires détiennent moins de 10% du capital et des droits de vote de Tarkett. Le retrait obligatoire se fera moyennant une indemnisation égale au prix de l'Offre.

Avertissement

L'Offre est faite aux actionnaires de Tarkett situés en France et hors de France, à condition que le droit local auquel ils sont soumis leur permette de participer à l'Offre sans nécessiter de la part de Tarkett Participation l'accomplissement de formalités supplémentaires.

Contact Relations Investisseurs

investors@tarkett.com

Contacts Media

Brunswick – tarkett@brunswickgroup.com - Tel.: +33 (0) 1 53 96 83 83

Tarkett - communication@tarkett.com

Hugues Boëton – Tel: +33 (0)6 79 89 27 15 – Benoit Grange – Tel +33 (0)6 14 45 09 26

A propos de Tarkett

Riche de 140 années d'histoire, Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes et durables de revêtements de sol et de surfaces sportives, et a réalisé un chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros en 2024. Le Groupe compte près de 12 000 collaborateurs et dispose de 24 centres de R&D, 8 centres de recyclage et 35 sites de production. Tarkett conçoit et fabrique des solutions pour les hôpitaux, les écoles, l'habitat, les hôtels, les bureaux, les commerces et les terrains de sport, au service de clients dans plus de 100 pays. Pour construire "The Way to Better Floors", le Groupe s'engage dans l'économie circulaire et le développement durable, conformément à son approche Tarkett Human-Conscious Design®. Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment B, code ISIN FR0004188670, code mnémonique : TKTT). www.tarkett-group.com